

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☑ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/30

Séance du 11 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
5 avril 2023

Date d'affichage
5 avril 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Olivier LELONG.

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL,

Procurations :

Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien ROUMIGUIE

VIE ASSOCIATIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CLUB TAURIN POUR ORGANISATION FETE VOTIVE 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Saint Hilaire de Brethmas et le club taurin « Le St-Hilaire », organisateur de la fête votive de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objet de préciser le rôle et les responsabilités de l'association club taurin et la commune lors de la fête votive programmée du vendredi 12 mai 2023 au dimanche 14 mai 2023 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la présente convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 12 avril 2023

Le Maire,
Jean Michel PERRET




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20230412-2023_30-DE